

ADSE : Appels d'offres ; pas de nouvelles officielles des « appels à projets ».

Volontairement le conseil départemental a placé les associations relevant de la protection de l'enfance en concurrence. C'est un plan de restructuration sur le département qui se prépare : c'est inacceptable ! Serrons les coudes !! Préparons-nous à défendre les postes, les emplois, les nôtres et ceux de nos collègues !

Maintien de tous les emplois de tous les postes de tous les établissements !

A l'ADSE le dispositif DAEMNA (qui est hors appels à projet) est, du point de vue législatif, « *expérimental* » ce qui « *légitimerait* », les recrutements en CDD... Nous, nous revendiquons, à l'ADSE comme ailleurs, l'embauche immédiate des personnels et la pérennité des dispositifs en protection de l'enfance :

Oui, nous exigeons le financement de la protection de l'enfance à hauteur des besoins en protection de l'enfance ;

Oui, nous contestons la logique des appels d'offres et de la concurrence entre associations et disons : Non aux appels d'offres ! Oui aux projets des professionnels!

Le conseil départemental doit également s'acquitter de sa créance : 2 millions d'euros issus des produits de tarification repris à l'ADSE ! 2 millions d'euros issus du travail salarié !

Rappelons que, durant l'été alors que des places étaient vacantes à l'ADSE, le conseil départemental 37 a abandonné des mineurs dans les locaux du diocèse de Saint-Pierre-des Corps durant l'été, prétextant un manque de moyen !

Nous disons aussi que le conseil départemental se doit de respecter la législation en matière de protection de l'enfance ;

Non à la rupture des missions de service public ! Maintien de tous les postes de tous les emplois ! Embauches des personnels en contrats précaires !

Pour faire face à la situation les organisations syndicales FO et SUD ADSE invite tous les salariés à une réunion d'information syndicale :

Jeudi 4 octobre 2018 de 11 h00 à 13h00

Salle 3 et 4 de la Direction Générale de l'ADSE

Ils veulent casser tous les droits collectifs ; allons-nous les laisser faire !?

Dans notre convention collective 66 :

Le syndicat employeur NEXEM menace très sérieusement la prévoyance de notre convention collective 66. Tout de suite, c'est une augmentation de nos cotisations pour une baisse des garanties (*ils osent s'attaquer à la rente invalidité, la maladie professionnelles, la rente éducation, complément maladie etc...*)

Comme ce gouvernement qui décide de s'en prendre à tous les régimes de retraites :

Exemples	Avant la réforme	Après la réforme	Commentaires
Retraites d'un employé du privé	Depuis 1993 elle se calcule sur les 25 meilleures années. Avant 1993 et la réforme BALLADUR le calcul s'établissait sur les 10 meilleures années	Le calcul se ferait sur toute la carrière	Si le calcul se fait sur toute la carrière, mécaniquement la retraite sera plus faible
La pension d'un fonctionnaire	Le calcul de sa pension se fait sur les six derniers mois	Le calcul de la pension des ferait sur la carrière	Chute drastique de la pension/ coup porté aux statuts des fonctionnaires
La retraite d'un cadre du privé	Avec les complémentaires ARRCO et AGIRC un cadre cotise 8 X plus qu'un régime de base. Plafond de salaire pris en compte 26 500 . Ainsi il double sa retraite	Le plafond de retraite seraient de 10 000 euros Soit 16 500 de moins qu'aujourd'hui	Que pourrait si cette réforme advenait pour tenter de conserver une retraite équivalente. S'en remettre à la retraite par capitalisation ? Mais ce système ne garantit pas la retraite

**Aussi les organisations CGT, FO, SUD, FSU FDL et UNEF
Appellent à la grève et à la manifestation le 9 octobre
Rassemblement à TOURS 10h 00 place de la liberté pour:**

Le maintien du régime général, des régimes spéciaux, des régimes complémentaires du code des civiles et militaires;

Le maintien de l'assurance Chômage;

Le maintien de la sécurité sociale assise sur la cotisation et ses fondements des ordonnances de 1945 (cotiser selon ses moyens recevoir selon ses besoins);

La défense des missions de services publics et de tous les services publics ainsi que l'abrogation de la loi travail et des ordonnances MACRON !

Augmentation de tous les salaires !